

LA MULTIPLICATION DES UNITÉS DE TRANSFORMATION AU GABON : QUEL IMPACT SUR LA FORÊT ?

photo : Conrad Aveling

Le Gabon a, durant plusieurs décennies, été un pays exportateur de grumes où les industries de transformation du bois se comptaient sur les doigts d'une main. L'accroissement des capacités de transformation du bois correspond à un mouvement longtemps différé au Gabon, mais dont la dynamique actuelle ne laisse aucun doute sur la réalité. Une quinzaine d'unités industrielles de déroulage sont achevées ou en cours de construction, sans compter les scieries nécessaires à la valorisation d'un grand nombre de bois divers qui n'ont guère de débouchés exportés en grumes. Les prélèvements de bois ont parallèlement augmenté de manière spectaculaire ces deux dernières années, puisque la production du Gabon était de 2,5 millions de m³ en 1996 et qu'elle aurait atteint, selon les statistiques de l'OIBT, 3,6 millions en 1999 (3,5 millions en 2000 selon d'autres sources). Les exportations de grumes sont en hausse, avec 2,58 millions de m³, mais c'est du côté de l'industrie qu'il faut chercher la cause principale de cette augmentation des prélèvements, puisque celle-ci consomme près de 500.000 m³ de plus qu'en 1996, sans compter la production du secteur informel qui doit mobiliser une quantité comparable de grumes.

La richesse forestière du Gabon s'est jusqu'à présent fondée sur l'exploitation de l'okoumé, essence qui a repré-

senté 80 à 90 % des prélèvements et des exportations de bois, et qui représente encore près de 70 % des prélèvements. Toutefois cette part relative est en baisse ces dernières années, et cette tendance devrait se confirmer dans les prochaines années. La zone côtière (première zone) a fait l'objet de plusieurs passages d'exploitation, et au moins de deux. Quant à la seconde zone, l'intérieur du pays, l'ensemble de l'aire de distribution de l'okoumé devrait avoir été exploité au moins une fois d'ici 5 à 10 ans. Bien que l'okoumé restera dominant face aux "bois divers" dans les récoltes des prochaines années, le changement de structure de la forêt (secondarisation des forêts primaires) et des récoltes est un phénomène dont il faut tenir compte pour apprécier la durabilité des modalités d'exploitation.

Une nouvelle augmentation de la production de bois est l'hypothèse la plus probable dans les prochaines années : bien qu'une grande partie de la forêt gabonaise ait été l'objet d'un premier passage d'exploitation, la très grande sélectivité de la coupe (concentration sur l'okoumé de qualité export) a laissé des quantités importantes de bois qu'une structure industrielle en pleine expansion pourra en partie valoriser. Mais le développement de capacités de transformation du bois, s'il permet une valorisation plus approfondie de la ressource ligneuse, doit

rester en adéquation avec le potentiel de renouvellement de cette ressource et la production durable d'une forêt secondarisée et aménagée. L'expérience des pays d'Asie du Sud-Est témoigne des dangers du développement de surcapacités de transformation du bois qui exercent une pression excessive et continue sur les forêts naturelles, avec des niveaux de prélèvement qui excèdent vite le potentiel de reconstitution de la ressource. L'Indonésie, avec une production réelle de bois d'œuvre estimée récemment à 78 millions de m³ (provenant pour les deux tiers de l'exploitation illégale), alors que le potentiel de production soutenable sur le long terme est estimé à 22 millions de m³, est une illustration extrême de ce phénomène. Il affecte également des pays africains comme le Ghana (capacité de 5,1 millions contre production légale de 1,1 million) et la Côte d'Ivoire, et il se profile aussi au Cameroun où les opérateurs ont le sentiment d'être engagés dans une "course au bois", et leur premier objectif, au jour le jour, est de maintenir un niveau minimum d'approvisionnement des usines. Ce phénomène est clairement à la source du développement du phénomène de l'exploitation illégale, maintenant en bonne place dans l'agenda forestier international.

Le Gabon est loin de cette situation. Mais la demande du marché international tant pour les grumes que les

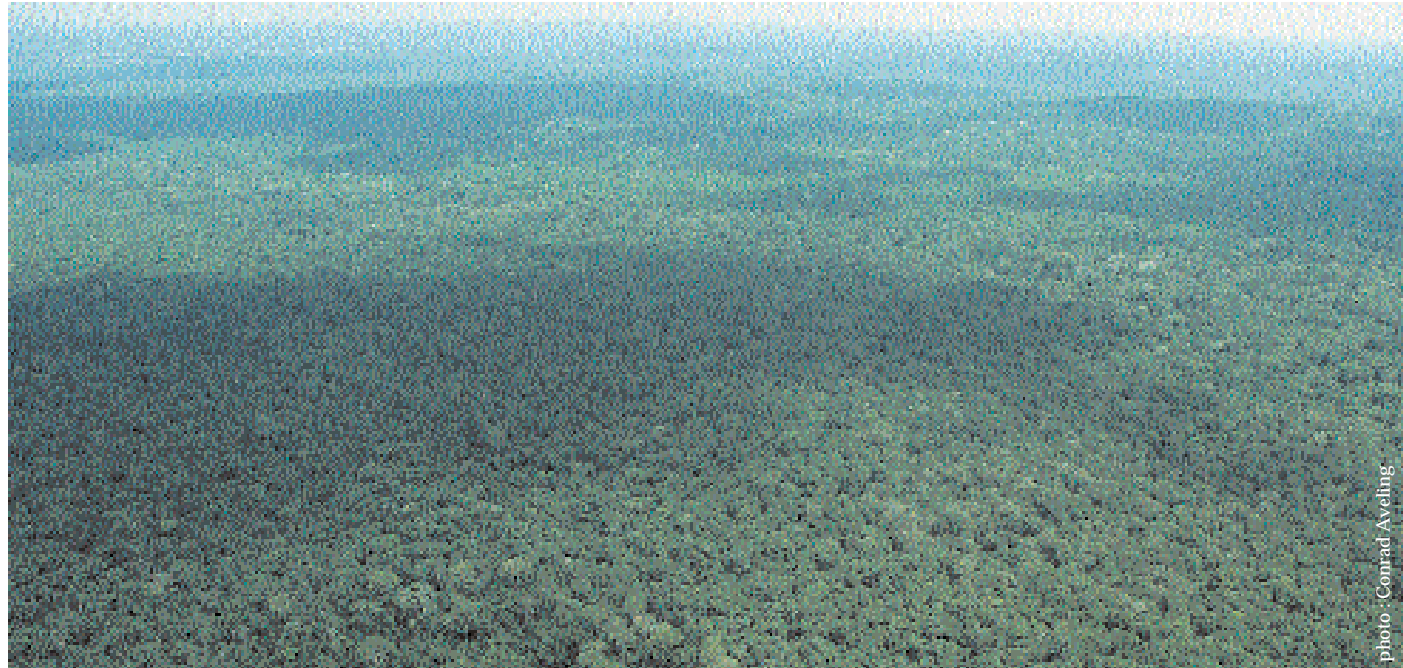


photo : Conrad Aveling

produits transformés va croissante, avec le développement de marchés de très grande envergure, la Chine et l'Inde, sur lesquels le bois gabonais est très apprécié (plus de 50% des exportations de grumes du Gabon). Dans ce contexte, les prévisions de récolte de la Direction des inventaires et aménagement des ressources forestières (DIARF) de 5 millions de m³ à l'horizon 2015 ne semblent pas irréalistes. La soutenabilité sur le long terme d'un tel niveau de production est difficile à apprécier *a priori* et des recherches sont nécessaires pour le savoir. L'importance des surfaces aménagées sera un paramètre important. Si un certain nombre de grands concessionnaires s'engage dans la réalisation et la mise en œuvre des plans d'aménagement, la situation est bien différente pour les permis temporaires d'exploitation (PTE) – qui représentent 42 % des surfaces attribuées – et leurs successeurs dans le nouveau code forestier: les permis forestiers associés. Sans parler de la situation des coupes familiales, qui représentent plusieurs centaines de milliers de m³ annuellement.

La distribution des quotas de livraison d'okoumé et d'ozigo par la société nationale des bois du Gabon (SNBG) a permis une certaine régulation de l'exploitation forestière jusqu'à présent. Mais alors que la qualité et la quantité des okoumés de qualité "export" vont baisser avec la secondarisation de la forêt, l'accroissement de la production va dépendre des débouchés commerciaux qui seront trouvés aux bois divers et des caractéristiques des unités de production qui se mettront en place (dimension et capacité à créer de la valeur ajoutée). Là intervient un choix politique en matière de modèle d'industrialisation : soit laisser se développer une industrie dont la compétitivité reposera surtout sur de

larges volumes et de bas prix, soit favoriser une industrie de taille maîtrisée (en termes de volumes transformés annuellement) mais à haute valeur ajoutée (capacité de créer une forte valeur en utilisant modérément et plus efficacement le bois). Comme la forêt est une ressource vivante, son évolution n'est pas entièrement planifiable, ne serait-ce que parce que les usages qu'en feront les prochaines générations nous sont inconnus. Le

gouvernement gabonais a longtemps appelé de ses vœux un développement de l'industrie du bois. Ce mouvement est en cours. Le nouveau défi est de parvenir à orienter le mouvement en cours en mettant en place des politiques de gestion de la ressource qui prennent en compte les dynamiques industrielles et l'évolution associée de l'écosystème.

A. KARSENTY, CIRAD-FORÊT
email : alain.karsenty@cirad.fr

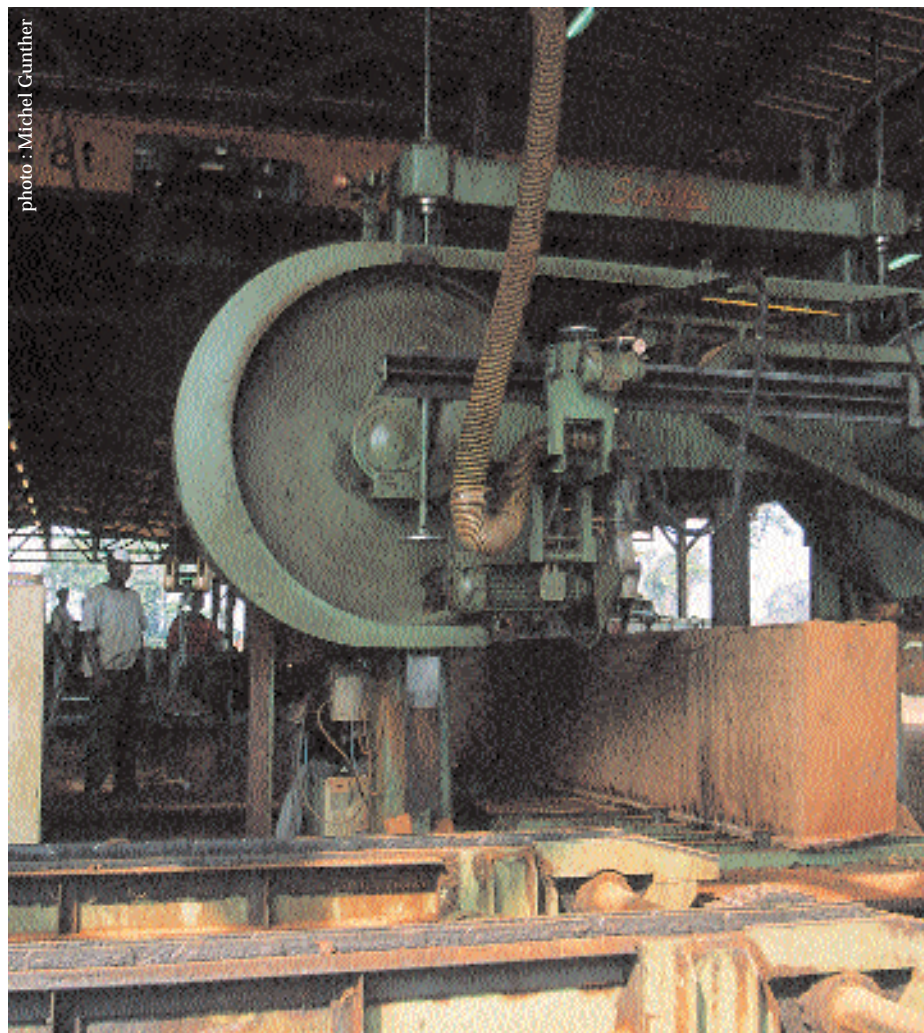


photo : Michel Günther